



Compte-rendu du Conseil municipal - Octobre 2017

Le Conseil municipal a validé une modification des statuts de la Communauté de communes Conques - Marcillac pour intégrer la compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Cette nouvelle compétence communautaire sera assurée sur le terrain par les 2 syndicats mixtes : syndicat mixte Lot-Dourdou et syndicat mixte Aveyron-Amont, et ce à partir du 1^{er} janvier 2018. Le Conseil a donné son accord pour adhérer à un groupement d'achats mis en place par le SIEDA en vue de l'achat de véhicules électriques. La candidature de l'architecte Jean Paul Destruel a été retenue pour conduire une mission technique en vue de préciser et chiffrer les travaux à engager à la salle d'animation de l'Ady (aménagement d'une cuisine, création d'un espace de stockage et d'un WC public extérieur). Concernant le bar-restaurant « La Grange » de Clairvaux, propriété de la commune, différents travaux de rénovation et de rafraîchissement ont été réalisés (agrandissement de la cuisine notamment). La réouverture est prévue le lundi 27 novembre avec les nouveaux gérants. La commune conduit actuellement une réflexion visant l'acquisition d'un véhicule balayeuse de rues pour nettoyer au mieux nos villages. Cet achat est envisagé dans le cadre d'une démarche de mutualisation en partenariat avec 5 autres communes. A noter que les travaux d'aménagement de rénovation de la fontaine de Pariès sont maintenant terminés avec la pose d'une grille de protection du puit.
